



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>18 mars 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>33</b>	

### SÉANCE DU 25 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Effiat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Catherine CUZIN

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pierre LYAN a donné pouvoir à Stéphane BARDIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents :

Christelle CHAMPOMIER, Stéphane HOUSSIER, Marc CARRIAS, Jean-Jacques MATILLON, Rémy PETOTON

Secrétaire de séance : Fabienne GASTON.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_064 : **Mobilité - Demande de subvention Leader pour l'étude de transport régulier**

#### **Finances locales - Subventions**

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,  
Vu la convention de délégation de compétences pour l'organisation des services de mobilité sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, et la communauté de communes Plaine Limagne, en date du 15 novembre 2022, permettant à la communauté de communes de réaliser des actions en matière de « service régulier de transport de personnes »,*

*Considérant les enjeux forts auxquels fait face la communauté de communes Plaine Limagne en matière de mobilité sur son territoire, notamment la dépendance à la voiture, l'immobilité d'une partie de la population et en particulier des publics fragiles ainsi que la desserte quasiment inexistante des services, équipements, soins et activités de proximité,*

La communauté de communes Plaine Limagne souhaite étudier la mise en œuvre d'un service de transport régulier permettant de desservir les principaux bourgs et équipements de proximité, adapté à différents publics et répondant aux enjeux de transition écologique.

A l'issue d'une consultation de marché public et après analyse des candidatures et des offres, le cabinet Mobithink a été retenu pour réaliser une étude de conception d'un transport régulier sur le territoire de la communauté de communes Plaine Limagne pour un montant de 25 035 € TTC, décomposé comme suit : tranche ferme : 20 535 € TTC ; tranche optionnelle : 4 500 € TTC.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme LEADER 2023-2027.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour cette étude au titre de l'appel à projet « Encourager les mobilités durables » (référence PDA : 501-AURGAL 10-FA3-AAP-MOBILITE25).

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Etude	20 862,50 €	Leader (80 %)	16 690,00 €
		CCPL (auto-financement)	4 172,50 €
<b>Total</b>	<b>20 862,50 € HT</b>		<b>20 862,50 € HT</b>

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la demande de subvention pour le financement de l'étude de conception d'un service de transport régulier sur la communauté de communes Plaine Limagne,**
- **d'autoriser le président à solliciter cette subvention ainsi qu'à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 1<sup>er</sup> avril 2025  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*